



CSEE 15 du Mai 2024

MAAF

Avis des élus CGT sur le déménagement du CCA Nancy et passage en NET

Lors du CSEE Niort du 10 avril 2024 il a été présenté aux élus le projet de déménagement du Centre corporel Auto de Nancy.

La présentation de ce projet est due aux dégradations des conditions de travail en partie causées par la vétusté des bâtiments et l'environnement urbain.

Il s'inscrit également dans une logique de regroupement de différents services sur un site commun car il va également être créé sur le même site un Centre de relation client.

Les élus CGT comprennent cette logique et ne peuvent qu'être en accord sur le fait que le changement d'environnement extérieur et d'emplacement semblaient nécessaires.

Toutefois nous relevons certains points défavorables :

- Les temps de trajet en centre-ville suite à la circulation peuvent être sensiblement rallongés.
- Les places de parkings réduites en nombre peuvent être préjudiciables pour les salariés et nous nous interrogeons sur la compensation de l'utilisation de la voiture par le maillage des transports en commun.
- Enfin certaines questions sur difficultés concernant l'absorption du bruit comme soulignées lors du précédent CSEE n'ont pas obtenu de réponses satisfaisantes.

La CGT émet des réserves quant à l'amélioration des conditions de travail lors de l'installation sur site : en effet ce déménagement est également l'occasion de passer en NET. (Nouvel environnement de travail) qui demande de fait, plus de flexibilité de la part des salariés lorsque ceux-ci se rendent sur site. Les places non attribuées, installation des outils informatiques sont autant de facteurs qui peuvent déstabiliser les salariés.

Nous notons qu'en terme de dotation la charte NET est respectée mais néanmoins nous soulignons le fait qu'apporter certaines améliorations, notamment la dotation d'ordinateurs portables, s'inscriraient dans la même logique et surtout une cohérence quant à l'amélioration des conditions de travail présentée dans ce même projet.

Les élus CGT rappellent donc que l'amélioration des conditions de travail n'est certainement pas incompatible avec les intérêts économiques de l'entreprise, elles sont même indissociables et nécessaires au bon développement de celle-ci.

Pour toutes ces raisons les élus CGT rendent un avis Défavorable.